



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 9 décembre 2022

Le NEUF DU MOIS DE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de LEMPAUT sous la présidence, de Madame Arielle SERIER, 1^{ère} Adjointe au Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15

Date de convocation du Conseil Municipal : 05-12-2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 05-12-2022

Assistaient à la réunion : Arielle SERIER, Hélène OBERLINGER, Laurent CALS, Denis BONNET, Nathalie DESAUTEE, Sophie SALLIER, Armonie AMIEL, Claire CHABANNES, Jacqueline CARILLO-VELGHE, Marie-Christine RIVIERES, Edith de FALGUEROLLES, Joël FONTES, Daniel RENAUD.

Absent excusé :

Procurations : Jean-Eric MYRTHE donne procuration à Arielle SERIER,
Pierre MAISON donne procuration à Edith de FALGUEROLLES,

Secrétaire de Séance : Edith de FALGUEROLLES est désignée par le conseil municipal

Pas d'observation pour les comptes-rendus des séances du conseil municipal précédents.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.



D_2022_080

Objet : Versement subvention exceptionnelle Les Amis de l'école

Madame Edith de FALGUEROLLES explique que l'association les amis de l'école demande une subvention exceptionnelle pour financer un spectacle pour les enfants ainsi que leur participation au téléthon.

Par conséquent, Madame Edith de FALGUEROLLES propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 322 euros à l'association les amis de l'école de la commune de Lempaut.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 322 euros à l'association les amis de l'école de la commune de Lempaut.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

1^{ère} Adjointe au Maire
Arielle SERIER



Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1
Dont procurations : 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Adoption du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes

Le vote de cette délibération a été reporté au prochain conseil municipal.

D_2022_081

**Objet : Approbation du rapport de la CLECT N°4
de la Communauté des Communes Revel Lauragais Sorézois**

Madame Arielle SERIER explique :

- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- Vu la délibération n° 298-2021 du 16 décembre 2021 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois portant désignation des membres de Commission Locale chargée d'évaluer le Transfert des Charges (CLECT).
- Vu la réunion de la CLECT N°4 le 24 novembre 2022

Il est rappelé l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts qui précise que : «La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion de la CLECT n°4 du 24/11/2022, rapport annexé à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal de valider ce rapport et les décisions de cette commission d'évaluation des charges transférées tel que présenté .

Le Conseil Municipal après en avoir
Délibéré, à l'unanimité de 15 voix unanimité

Décide de valider le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT n°4 du 24/11/2022 tel que présenté et annexé à la présente délibération,

Autorise Madame Arielle SERIER, 1^{ère} Adjointe à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

1^{ère} Adjointe au Maire
Arielle SERIER



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 2
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 09-12-2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Edith de FALGUEROLLES indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame Edith de FALGUEROLLES informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les missions relatives au recensement de la population INSEE 2023 de la commune et pour la période de janvier 2023 à mars 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'une d'indemnité de missions comprenant :
 - 1,13€ par feuille de logement,
 - 1,74€ par feuille individuelle,
 - Frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Madame Arielle SERIER 1^{ère} Adjointe au Maire à recruter deux vacataires pour la période de janvier 2023 à mars 2023;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :
Sur la base d'une d'indemnité de missions comprenant :

- 1,13€ par feuille de logement,
- 1,74€ par feuille individuelle,
- Frais de déplacement.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Madame Arielle SERIER 1^{ère} Adjointe au Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Madame Arielle SERIER 1^{ère} Adjointe au Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

1^{ère} Adjointe au Maire
Arielle SERIER



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Madame Arielle SERIER explique que :

L'association Marianne Solidarité ayant cessé leur activité, il est proposé de signer un contrat d'entretien avec LA FEDA ET LA CRABA l'Eco-pâturage Tarnais, Moynes 81360 Montredon-Labessonié, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2022 pour un montant de 2184.74€ par an.

Ce tarif comprend : Nourriture- Soins et déclarations-Suivi-Astreinte-Paiement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame Arielle SERIER à signer la convention avec LA FEDA ET LA CREBA L'ECO-PATURAGE, ainsi que le devis de 2184.74€ correspond à l'entretien de terrain pendant 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2022.
- **DE PREVOIR** au budget les crédits nécessaires pour le budget 2022 communal à cette dépense.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

1^{ère} Adjointe au Maire
Arielle SERIER



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 2
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Madame Arielle SERIER explique que la Trésorerie mentionne un déficit au chapitre 014 atténuations de produits.

Afin de régulariser les écritures de fin d'année pour le budget principal, Madame Arielle SERIER propose de prendre la décision modificative suivante sur le budget Principal Communal 2022 :

	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
SECTION FONCTIONNEMENT	<p>Chapitre 012 : Charges de Personnel</p> <p>Compte 6411 : Personnel titulaire = - 4000 €</p>	<p>Chapitre 014 : Atténuations de produits</p> <p>Compte 739221 : FNGIR = + 4000 €</p>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Madame Arielle SERIER 1^{ère} Adjointe à modifier le budget Principal Communal 2022 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*1^{ère} Adjointe au Maire
Arielle SERIER*



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Délibération n°2022-085
Objet : DM BUDGET ASSAINISSEMENT MODIFICATION DE CREDITS

Madame Arielle SERIER explique que les crédits actuellement ouverts ne sont pas suffisants pour mandater la facture 14 S0002 22-11167 du 21/11/2022 pour un montant de 4508.48€.

Afin de régulariser les écritures de fin d'année pour le budget assainissement, Madame Arielle SERIER propose de prendre la décision modificative suivante sur le budget Assainissement 2022 :

	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
SECTION EXPLOITATION DEPENSES	Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement = - 3500 €	Chapitre 11 Charges à caractères générales : Compte 6156 : Maintenance = + 3500 €
SECTION INVESTISSEMENT	En dépenses : Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Compte 2158 Autres : = -3500 € En recettes : Compte 021 : Virement de la section d'exploitation = -3500 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Madame Arielle SERIER 1^{ère} Adjointe à modifier le budget Assainissement 2022 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

1^{ère} Adjointe au Maire
Arielle SERIER



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 09-12-2022

POINTS DIVERS

- **Budget** : présentation de l'état des budgets de fonctionnement et d'investissement 2022, échanges autour des investissements à prévoir en 2023.
- **Assainissement** : présentation de l'état des budgets de fonctionnement et d'investissement 2022, échanges autour des investissements à prévoir en 2023.
- **Travaux église** : présentation des devis et de l'avis du Conseil des Sages, ces travaux sont estimés prioritaires pour 2023.
- **Marquage av de la Montagne Noire 2023 et route de Blan** : présentation des marquages prévus pour début 2023 pour le stationnement
- **Bulletin** : échange sur le contenu du prochain bulletin municipal
- **Recherche de personnel BAFA** : nous allons devoir recruter une personne titulaire du BAFA pour l'animation du périscolaire, le temps de travail hebdomadaire est estimé à 16h.
- **Illuminations de Noël** : Il a été décidé de ne pas mettre en place cette année les illuminations de Noël suite au contexte de sobriété énergétique.
- **Country : Monsieur Eric** a proposé un cours de danse country pendant le Téléthon. Plusieurs lempautois ont été enthousiasmés par ce cours, ils ont décidé de créer une association sur Lempaut de danse country dans laquelle Monsieur Eric donnera des cours.

Signatures des Elus présents :

Jean-Eric MYRTHE	A donné procuration à Arielle SERIER
Arielle SERIER	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	
Daniel RENAUD	
Joël FONTES	
Nathalie DESAUTEE	
Armonie AMIEL	
Pierre MAISON	A donné procuration à Edith de FALGUEROLLES
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	
Jacqueline CARILLO-VELGHE	